Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_094-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
20 AVRIL 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 37
Votants : 40
Procuration : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, Mme Sophie SOULIMAN, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Yves BOUSSO a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_094 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des délégués communautaires au SIVU Centre de secours Rochefort-En-Terre

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Questembert Communauté a pris la compétence SIVU Centre de Secours au 1er janvier 2007.
Le SIVU Centre de Secours de Questembert a été dissout.
Six communes : Caden, Limerzel, Malansac, Pluherlin, Rochefort-En-Terre et Saint-Gravé adhéraient au SIVU Centre de secours de Rochefort-En-Terre.
Depuis le 1er janvier 2007, Questembert Communauté se substitue donc à ces six communes au sein du SIVU. Il est rappelé que seuls des conseillers communautaires peuvent siéger au sein du SIVU Centre de Secours.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_094-DE

Sur proposition des membres du Bureau, il est proposé de désigner les conseillers communautaires des communes concernées par le SIVU (Caden 3, Limerzel 2, Malansac 3, Pluherlin 2, Rochefort-En-Terre 1 et Saint-Gravé 2) soit 13 membres.

A noter : nouveau mandat 2026
Malansac a 4 conseillers délégués communautaires
Il sera nécessaire de désigner 3 conseillers communautaires sur les 4 de Malansac pour le SIVU.

Mme Morgane RÉTHO fait part que M. François HERVIEUX, pour la commune de Malansac, ne se présente pas en tant que conseiller communautaire pour le SIVU Centre de Secours Rochefort-En-Terre pour ne définir que les 3 conseillers restants : Mmes Morgane RÉTHO et Gaëlle ROLLIN et M. Pascal QUIMBRE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider la désignation des 13 représentants au sein du SIVU centre de secours de Rochefort-En -Terre, soit :

Commune	Membres Titulaires
Caden	1-Claire MAHÉ
	2-Pascal HERVIEUX
	3-Sylvie BOULO
Limerzel	1-Serge LUBERT
	2-Sylvie GAIN
Malansac	1-Morgane RÉTHO
	2-Gaëlle ROLLIN
	3-Pascal QUIMBRE
Pluherlin	1-Jean-Pierre GALUDEC
	2-Isabelle GUILLET
Rochefort-en-Terre	1-Stéphane COMBEAU
Saint-Gravé	1-Thierry AUTRAN
	2-Colette GORRÉ

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_094-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 30 avril 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 30/04/2026
Qualité : PRÉSIDENT